



## Avertissement :

Évolutions provisoires des indices de prix des hydrocarbures pour le mois d'avril 2026 : compte tenu du contexte de crise au Moyen-Orient, les évolutions provisoires entre mars et avril 2026 de plusieurs indices de prix d'hydrocarbures rentrant dans la composition de certains index sont précisées à la fin de cette publication à titre indicatif. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des index pour le mois de mars 2026. Ces évolutions sont provisoires et non définitives. Des révisions sont possibles d'ici la prochaine publication des index BTP le 12 juin 2026.

	Intitulés	janvier 2026	février 2026	mars 2026
BT02	Terrassements	137,2	137,9	143,3
BT03	Maçonnerie et canalisations en béton (sauf ossature, béton armé, carrelage, revêtement et plâtrerie)	136,2	136,7	137,5
BT06	Ossature, ouvrages en béton armé	133,0	133,5	134,3
BT07	Ossature et charpentes métalliques	144,6	144,6	146,5
BT08	Plâtre et préfabriqués	129,5	130,1	130,7
BT09	Carrelage et revêtement céramique	132,0	132,6	132,9
BT10	Revêtements en plastique	137,7	138,1	139,3
BT11	Revêtements en textiles	144,1	144,6	145,0
BT14	Revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés	140,8	141,3	142,1
BT16b	Charpente en bois	141,6	142,3	143,4
BT18a	Menuiserie intérieure en bois	138,2	138,7	139,6
BT19b	Menuiserie extérieure en bois	143,6	143,9	144,8
BT26	Fermeture de baies en plastique y compris fenêtre PVC	133,2	133,7	136,2
BT27	Fermeture de baies en aluminium	142,9	144,2	145,8
BT28	Fermeture de baies en métal ferreux	133,4	134,9	135,9
BT30	Couverture en ardoises de schiste	149,9	150,3	151,5
BT32	Couverture en tuiles en terre cuite	143,9	145,1	145,2
BT33	Couverture en tuiles en béton	135,6	136,6	138,1
BT34	Couverture en zinc et métal (sauf cuivre)	144,7	145,3	146,1
BT35	Couverture en bardeaux bituminés d'asphalte	147,4	147,7	147,8
BT38	Plomberie sanitaire (y compris appareils)	142,2	143,7	144,0
BT40	Chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)	131,6	131,8	132,6
BT41	Ventilation et conditionnement d'air	138,2	138,0	138,3
BT42	Menuiserie en acier et serrurerie	140,4	140,6	142,6
BT43	Menuiserie en alliage d'aluminium	139,4	140,3	141,7
BT45	Vitrerie-Miroiterie	151,3	150,7	151,0
BT46	Peinture, tenture, revêtements muraux	136,6	136,6	137,2
BT47	Électricité	131,6	132,1	132,5
BT48	Ascenseurs	137,8	139,5	139,6
BT49	Couverture et bardage en tôles d'acier nervurées avec revêtement étanchéité	141,9	143,0	144,4
BT50	Rénovation-entretien tous corps d'état	137,3	137,7	138,5
BT51	Menuiseries PVC	132,4	132,7	133,8
BT52	Imperméabilité de façades	140,3	140,5	142,8
BT53	Étanchéité	132,0	131,7	133,2
BT54	Ossature Bois	137,5	138,2	139,1
BT55	Isolation Thermique par l'Extérieur - Enduit sur isolant	138,4	138,3	138,9
<b>BT01</b>	<b>Tous corps d'état</b>	<b>134,7</b>	<b>135,1</b>	<b>135,9</b>

Source : Insee.

	Intitulés	janvier 2025	février 2026	mars 2026
TP02	Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation	137,5	137,5	138,9
TP03a	Grands terrassements	135,1	135,7	141,6
TP03b	Travaux à l'explosif	119,7	120,1	123,3
TP04	Fondations et travaux géotechniques	134,3	134,3	137,2
TP05a	Travaux en souterrains traditionnels	136,7	136,6	137,9
TP05b	Travaux en souterrains avec tunnelier	138,0	137,6	138,7
TP06a	Grands dragages maritimes	138,6	139,3	153,2
TP06b	Dragages fluviaux et petits dragages maritimes	133,5	134,0	143,4
TP07b	Travaux de génie civil, béton et acier pour ouvrages maritimes et fluviaux	136,8	137,5	140,8
TP08	Travaux d'aménagement et entretien de voirie en zones rurale et urbaine	127,8	129,2	134,1
TP09	Fabrication et mise en œuvre d'enrobés	119,5	121,7	129,1
TP10b	Canalisations sans fourniture de tuyaux	134,4	134,9	136,8
TP10c	Réhabilitation de canalisations non visitables	129,3	129,5	133,4
TP10d	Réseaux de chauffage et de froid avec fourniture de tuyaux	127,2	126,3	130,5
TP10e	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux en fonte majoritaire	130,0	130,6	133,1
TP10f	Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux multi-matériaux	131,4	132,1	134,1
TP11	Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux	130,9	131,8	134,8
TP12a	Réseaux d'énergie et de communication hors fibre optique	136,4	137,6	139,9
TP12b	Éclairage public - Travaux d'installation	129,8	127,6	132,2
TP12c	Éclairage public - Travaux de maintenance	131,2	130,8	132,8
TP12d	Réseaux de communication en fibre optique	127,4	127,8	128,6
TP13a	Charpentes et ouvrages d'art métalliques	147,7	148,9	150,4
TP13b	Charpentes et ouvrages d'art métalliques hors fourniture des aciers	139,7	139,6	140,8
<b>TP01</b>	<b>Index général tous travaux</b>	<b>131,4</b>	<b>132,2</b>	<b>136,3</b>

Source : Insee.

## Les index divers de la construction

Référence 100 en 2010

	Intitulés	janvier 2026	février 2026	mars 2026
TRBT	Transport Bâtiment	131,6	132,4	138,7
TRTP	Transport Travaux publics	125,7	125,7	125,7
MABTGO	Matériel Bâtiment Gros-œuvre	138,0	136,7	137,3
MABTSO	Matériel Bâtiment Second-œuvre	126,0	126,2	126,4
MATP	Matériel Travaux Publics	127,6	125,9	126,5
FD	Frais divers	118,0	119,2	119,2
FG	Fourniture de graines	151,0	125,6	125,6
FV	Fourniture de végétaux	124,9	125,1	125,3
EV1	Travaux de végétalisation	143,4	135,1	136,8
EV2	Application de produits phytosanitaires	121,7	122,9	124,1
EV3	Travaux de création d'espaces verts	134,7	134,3	134,9
EV4	Travaux d'entretien d'espaces verts	139,0	140,0	140,7
PMR	Produits de marquage routier	185,0	185,9	192,2
TSH	Travaux de signalisation horizontale	161,0	162,0	169,9
DRR01	Fourniture de dispositifs de retenue de route	136,4	138,6	138,1
DRR02	Fourniture et pose de dispositifs de retenue de route	135,3	137,0	138,4
ING	Ingénierie	135,9	136,3	137,4

Note : l'index « FG : fourniture de graines » est trimestriel.

Source : Insee.

	Intitulés	janvier 2026	février 2026	mars 2026
IM	Indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction	1,4483	1,4451	1,4433

Note : l'indice IM a pour objectif de permettre la réactualisation de la valeur de matériels, à défaut d'une valeur de remplacement disponible, dans le cadre du calcul des charges d'emploi du matériel. Il ne doit pas être confondu avec l'index divers de la construction « matériel des travaux publics » (MATP), dont la finalité est l'indexation de contrats.

Source : Insee.

## Évolutions provisoires des indices de prix des hydrocarbures pour le mois d'avril 2026

Compte tenu du contexte de crise au Moyen-Orient, les évolutions provisoires entre mars 2026 et avril 2026 de plusieurs indices de prix d'hydrocarbures rentrant dans la composition de certains index sont précisées ci-après :

- Gazole non routier pour les travaux publics : +2,7 %
- Bitume : +28,9 %
- Gaz vendu en gros sur les marchés spot : +30,1 %

Ces évolutions sont indiquées à titre indicatif et ne sont pas prises en compte dans le calcul des index pour le mois de mars 2026. Ces évolutions sont provisoires et non définitives. Des révisions sont possibles d'ici la prochaine publication des index BTP le 12 juin 2026.

Par ailleurs, l'évolution mensuelle pour le mois d'avril 2026 de l'indice des prix à la consommation pour le gazole est disponible à l'adresse suivante : **Indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine - Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 - Gazole (ND)**.

## Pour en savoir plus

### Définition

Les index bâtiment, travaux publics, divers de la construction et l'indice de réactualisation des actifs matériels dans la construction sont des indices de coût de production des différentes activités du secteur de la construction, principalement utilisés à des fins d'indexation de contrats.

### Méthode de calcul

Des informations complémentaires (méthodologie simplifiée et détaillée par famille d'index) sont disponibles dans l'onglet « Documentation » de la page web de cette publication.

### Utilisations

Ces index, publiés au *Journal Officiel*, permettent aux entreprises et aux collectivités locales d'indexer les marchés de travaux de construction, en choisissant l'activité la plus proche de l'objet de leur marché. Dans les contrats signés avant la publication des index au *Journal Officiel* du 16 janvier 2015, il convient d'utiliser jusqu'à septembre 2014 inclus l'ancienne série ; à partir d'octobre 2014 inclus, l'ancienne série peut être prolongée en multipliant la série correspondante par un coefficient de raccordement. Le produit ainsi obtenu est à arrondir à une décimale.

Suivez-nous sur Bluesky (@Insee.fr) et sur X (@InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques  
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex  
Direction de la publication : Fabrice Lengart  
ISSN 0151-1475